

Arrondissements des justices de paix de Lyon (an VII-1838)

1^{er} arrondissement de justice de paix

2^e arrondissement municipal : *partie comprise depuis les ponts de la Guillotière et Bonaparte jusqu'au confluent*

3^e, 6^e, 7^e, 8^e arrondissements municipaux
Bron, Saint-Fons, Villeurbanne

2^e arrondissement de justice de paix

1^{er} arrondissement municipal sud
2^e arrondissement municipal nord

partie comprise entre le pont de la Guillotière et le pont Bonaparte (rue de la Barre) jusqu'aux rues Chavanne, Neuve, place Saint-Nizier et enceinte du bâtiment du collège (lycée Ampère)

3^e arrondissement de justice de paix

1^{er} arrondissement municipal
4^e arrondissement municipal
une petite partie de Caluire

partie comprise entre, du sud au nord, le Rhône et la rue Neuve, rue Edouard Herriot, place des Capucins, montée de la Grande Côte, grande rue de la Croix-Rousse, montée de la Boucle, cours d'Herbouville, quais jusqu'au lycée Ampère

4^e arrondissement de justice de paix

1^{er} arrondissement municipal
4^e arrondissement municipal

partie comprise entre la rue de la Fromagerie jusqu'au quai de la Pêcherie, les quais Saint-Vincent et Gillet, rues du Bois de la Caille et Chevalier; grande rue de la Croix-Rousse, montée de la Grande Côte, place des Capucins, rue Edouard Herriot

5^e arrondissement de justice de paix

5^e arrondissement municipal : *partie comprise entre le quai Pierre Scize, montée de l'Observance, rues du Cardinal Gerlier, Roger Radisson, montée Saint-Barthélémy, quai Pierre Scize*

9^e arrondissement municipal

6^e arrondissement de justice de paix

5^e arrondissement municipal sauf le secteur rattaché au 5^e arrondissement de justice de paix